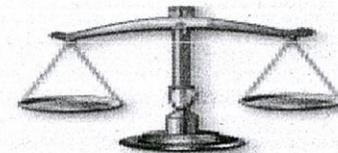




REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE CONCILIATION ET CONTENTIEUSE DU 17 MAI 2023

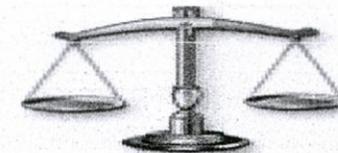
Président : ALI GALI
Juges Consulaires : SAHABI YAGI
MAÏMOUNA MALLE IDI
Greffier : Mme MOUSTAPHA AISSA MAMANE MORI

N°	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S)	RÉSULTATS
CONCILIATION				
AFFAIRES				
1	143/23	Société AVINIGER SA	Mr Assogba Kougbé William	<ul style="list-style-type: none">- Constate l'échec de la tentative de conciliation ;- Renvoie à l'audience contentieuse du 30/05/2023 pour plaidoirie s'agissant d'une procédure d'injonction de payer.
CONTENTIEUX (AFFAIRES DU JOUR)				
1	44/23	Mr Hama Sadou dit (tchali wali)	Mr Ibrahim al Mamoudou	Renvoie au 24/05/2023 pour même motif





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



2	78/23	- Mr Balla Ousmane - Oumarou Boubacar - Hamadou M Kadidiatou - Neino Maiguizo Ismael	Compagnie Ethiopian Airlines S.A	D au 06/06/2023
3	109/23	Farouk Ibrahim	La Socogem S.A	D au 06/06/2023
4	48/23	Société Nigerienne de Banque	Al Hassane Soumana	D au 31/05/2023

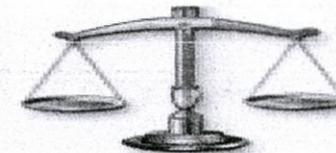
AFFAIRES EN DELIBÉRÉ

01	422/22	Entreprise Gokman INC LTD	China Road And Bridge Corporation	<p>Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale, en premier et dernier ressort :</p> <ul style="list-style-type: none">- Reçoit l'Entreprise GOKMAN INC LTD en son action comme étant régulière en la forme ;- Au fond, la déboute de toutes ses demandes ;- Condamne à payer à titre des dommages et intérêts la somme d'un million à la CRBC pour procédure abusive ;
----	--------	---------------------------	-----------------------------------	--





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



				<ul style="list-style-type: none">- La condamne en outre aux dépens ; <p>Avis de pourvoi : Un (01) mois à compter de la signification de la présente décision par requête écrite et signée au greffe du tribunal de céans.</p>
02	139/23	Banque Commerciale du Niger	Institut Géotechnick Neerland Niger	<p>Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale, en premier ressort :</p> <ul style="list-style-type: none">- Reçoit les dires et observations formulés des débiteurs saisis ;- Se déclare incompétent au profit du tribunal de grande Instance Hors Classe de Niamey ;- Condamne la Banque Commerciale du Niger aux dépens ; <p>Avisé les parties de leur droit de faire Appel du présent jugement dans le délai de huit (8) jours à compter du prononcé devant la chambre Commerciale</p>





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



Spécialisée par déclaration écrite
ou verbale au greffe du tribunal
de céans, ou par voie d'huissier

03	59/23	Dr Boubacar Hama Amadou	Mr Zakari Alkassoum	DP au 24/05/2023

Arrêté le présent rôle à 07 dossiers
Niamey, le 17 Mai 2023
Le Greffier en Chef

